

nouvelles csn

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin (lucie,laurin@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu Sophie Marcoux Roger Deslauriers

Numérisation photo

Roger Deslauriers Lucie Laurin

Films

Graphique Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233 1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

http://www.csn.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN Envoi de poste publication no de convention : 1435388 S Cantaine Bishis

Dure dure, la réalité

Le conseil municipal de la ville d'Ottawa élargie a finalement tranché, au terme de huit heures de débats, lesquels mettaient fin à une saga qui durait depuis dix-huit mois : Ottawa sera une ville bilingue.

Je signale ici qu'aux dernières nouvelles, Ottawa est la capitale d'un pays qui se pique d'être bilingue, qui fait partie de la Francophonie internationale et qui s'affiche partout comme un modèle de respect de ses minorités. Et ça leur a pris dix-huit mois, deux fois la durée d'une grossesse, pour accoucher d'une décision qui, aux yeux de tout observateur étranger impartial, par exemple, aurait dû aller de soi.

Mais voilà, à l'ouest de la rivière Outaouais, rien ne va de soi dès lors qu'une politique ou une décision implique une certaine reconnaissance de la place réelle et quotidienne de la langue française dans cette formidable illusion que l'on appelle le Canada. Pour une raison très simple : chacune de ces politiques ou de ces décisions rappelle douloureusement aux anglophones de ce pays qu'ils vivent justement dans une illusion, un mythe laissé en héritage par Pierre Elliott Trudeau, celui d'un Canada qui serait vraiment bilingue. Et ce rappel leur exhibe en pleine face une réalité non moins douloureuse, celle de leur grossière hypocrisie à l'endroit de tout ce qui concerne le fait français. « Oui, oui, vive la difference, but keep it away from our cities!» Leur tartuferie est d'ailleurs à nouveau mise à nu ces jours-ci par la contestation que porte le gouvernement ontarien d'une décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario qui, unanimement, avait donné raison, en novembre 1999, aux défenseurs de la cause francophone à l'Hôpital Montfort, le seul hôpital statutairement francophone entre la rivière Outaouais et l'océan Pacifique.

Tout cela explique pourquoi le fédéral s'évertue à noyer ce fait français dans un autre mirage—j'allais dire dans une autre hallucination—qu'ils appellent le multiculturalisme. En ra-



baissant la langue française au niveau du swahili sub-oriental ou du serbo-croate, ils se sentent moins coupables de cracher dessus. Et s'ils pouvaient se faire accroire que les hiéroglyphes qu'ils voient le matin sur leur boîte de Corn Flakes est effectivement du swahili sub-oriental plutôt que du français, alors ils croiraient vraiment vivre dans « le plusse meilleur pays du monde » de Jean Chrétien.

Et pendant ce temps, à Cannes, l'ancien correspondant du *Monde* à New York, qui dirige les conférences de presse du prestigieux Festival du cinéma, présente en anglais seulement les distingués membres du jury, francophones en majorité.

Ces putain de Français.

Il y a 23 ans...

«Il était une fois, comme dans n'importe quelle histoire, d'un côté les hommes de loi et de l'autre les piqueteurs de la gloire ». Cet extrait d'une chanson composée quelques mois après le début de la lutte des artisans du réseau Radio Mutuel pour l'obtention d'une première convention, campe bien la nature du conflit qui va durer plus d'un an. Donat Bazinet et Raymond Crépeau, les patrons de Mutuel, vont employer toute la panoplie du registre antisyndical pour empêcher leurs employés de se donner des syndicats CSN à Trois-Rivières, Sherbrooke et Montréal. En l'absence d'une loi fédérale antibriseurs de grève et avec la bienveillante complicité de la police et des tribunaux, ils vont tout tenter : espionnage, agents de sécurité, fiers-à-bras, scabs, injonctions, perquisitions, arrestations. Vingt-trois ans après, de



vto: Archives CSN

Trudeau à Chrétien en passant par Mulroney, aucun gouvernement fédéral n'a eu le courage politique de faire adopter une loi contre les briseurs de grève. Des camions-citernes remplis de lait et de crème ont été aperçus à plusieurs reprises, comme au cours de cette nuit du 7 au 8 mai, quittant la région avec le gagne-pain des travailleurs d'Agropur.



Agropur à Chambord : déportation du lait et des emplois En pleine nuit, comme des voleurs!

Benoit Aubry

Quand, le 4 décembre 2000, la coopérative Agropur achète tous les actifs de Lactel, dont la situation financière est incertaine,

Martin Tremblay, à l'instar de ses quelque 200 camarades de travail, se réjouit.

Les travailleurs croient leurs emplois consolidés pour au moins 25 ans.

Martin Tremblay achète une maison, une auto. En février dernier, lorsque les employés ont vent qu'Agropur a un message à leur communiquer, ils sont certains que la coopérative annoncera un investissement.

Mais elle les informe plutôt de la fermeture imminente de l'usine fromagère.

Le samedi 19 mai, Martin Tremblay se retrouve chômeur.

bord fabriquait du fromage râpé et du mozarella. Aujourd'hui, elle ne transforme plus le lait qu'en beurre et en poudre. Des plus moderne, elle a coûté près de 40 millions. De ce montant, 3,4 millions ont été versés par le gouvernement du Québec afin de maintenir les emplois dans cette localité.

Tandis que la production de mozzarella se fera à Granby, celle du fromage râpé déménagera en Ontario. Pour justifier la fermeture, la direction d'Agropur a invoqué des raisons économiques. Son chiffre d'affaires dépasse 1,8 milliard de dollars.

Des camions de crème quittent Chambord

Il ne resterait plus qu'une qua-

rantaine d'employés à l'usine de Chambord, le mois prochain, pour assurer la production du beurre et du lait en poudre. Mais les résidents ont des doutes.

Ainsi, le maire de la localité, Bruno Laroche, avait soupçonné Agropur « de vouloir s'approprier les quotas de lait pour ensuite quitter la région et aller les transformer ailleurs. Je les soupçonne également de vouloir fermer le reste de l'usine plus tard », avait-il dit le 22 février. Les événements semblent lui donner raison.

Des camions-citernes quittant l'usine remplis de lait et de crème ont en effet été aperçus à plusieurs reprises au cours des dernières semaines. Sans matière première, il est à prévoir que la production de beurre et de lait en poudre, qui devait demeurer à Chambord, sera sérieusement affectée. Des dizaines d'employés supplémentaires perdraient donc eux aussi leur emploi.

Négociations au point mort

Malgré tout, le président du syndicat affilié à la Fédération du commerce, Damien Villeneuve, emploie toutes ses énergies à faire revenir Agropur sur sa décision. « Étant naturellement optimiste, je conserve toujours l'espoir que l'usine fonctionnera à nouveau à plein régime et que tous les travailleurs y retrouveront leur emploi. »

En juin dernier, ce père de cinq enfants a dû quitter Normandin pour Chambord, comme plusieurs autres familles, quand Lactel y a transféré son usine de fromage. À l'emploi de l'entreprise depuis 24 ans, il refuse d'envisager un autre déménagement. À 43 ans, il ne veut pas être obligé à nouveau de changer les enfants d'école et de vendre sa maison.

Les négociations avec les dirigeants de l'entreprise sont au point mort. « Ils veulent nous rencontrer pour parler de griefs et de reclassement, alors qu'on désire traiter de plein emploi et de nouvelles productions à envisager. »

Une tragédie

La fermeture appréhendée de l'usine de Chambord constitue une véritable tragédie pour toute la région. Elle représente une perte de 200 emplois di-



Martin Tremblay, 25 ans, mis à pied le 19 mai, sa conjointe Annie, qui occupe un emploi à temps partiel, et leurs deux filles, Noémie, 2 ans, et Laurence, née le mois dernier.



Damien Villeneuve, sa conjointe Louise et quatre de leurs cinq enfants. Devront-ils, eux aussi, s'exiler ?

rects et 600 indirects. Les pertes économiques sont de l'ordre de 10 millions.

« Quand on pense que chaque semaine, 23 jeunes quittent la région pour aller chercher des emplois dans les grands centres, il est facile de comprendre toute la portée du geste posé par Agropur. Deux cents emplois en moins, c'est une partie du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui s'envole et qui met en péril l'industrie laitière chez nous, explique Damien Villeneuve.

« Est-il encore possible de développer des entreprises en région lorsque tout est centralisé dans les grands centres et que la main-d'œuvre spécialisée s'exile? Il faut non seulement parler de déportation des jeunes, mais aussi de celle du lait. » La région produisait en effet 160 millions de litres de lait annuellement, mais il ne reste que trois fromageries pouvant transformer 15 millions de litres de lait et deux laiteries qui se partagent un volume de 55 millions de litres.

Quel avenir?

La sérénité et la confiance en l'avenir ont fait place à l'inquiétude et aux nuits blanches dans plusieurs foyers de la région. Pour une, Annie, conjointe de Martin Tremblay, a remis à plus tard plusieurs projets, dont celui de retourner aux études.

Quant à Martin Tremblay, il songe à suivre un cours technique ou à acquérir un diplôme d'études professionnelles.

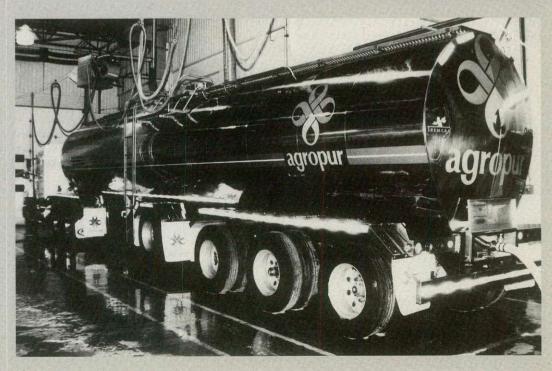
« Il est possible que je doive m'exiler pour gagner ma vie et celle de ma famille. Mais ça ne me tente pas, pas plus qu'à ma conjointe: nos familles et tous nos amis demeurent ici. »

Les enfants de Damien Villeneuve et de son épouse Louise devront peut-être quitter leur coin de pays à leur tour. Yannick, Marial, Kevin, Vicky et Marielou, âgés respectivement de 22, 19, 16, 15 et 8 ans, devront-ils réapprendre à vivre ailleurs, prendre « l'autobus » des 23 jeunes qui s'exilent chaque semaine?

La région se mobilise

Sur le thème « Agropur s'enrichit, la région s'appauvrit », le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est rapidement mobilisé pour contrer la fermeture. En plus des manifestations, une pétition de plus de 50 000 noms sera remise à la direction d'Agropur « au moment jugé opportun ». Tous les syndicats CSN du Québec seront également invités à interpeller l'entreprise afin qu'elle reconsidère sa décision. Un comité de suivi composé de plusieurs organismes représentatifs fonctionne également à plein régime. D'autres actions sont à prévoir.

Après que Lactel a encaissé les subventions destinées à moderniser l'usine et conserver les emplois dans la région, Agropur, dans une vaste opération de « rationalisation », transfère une partie de ses activités tout en prétendant maintenir la transformation du lait en beurre et en lait en poudre. Mais en même temps, la coopérative évacue en douce la matière première de ses activités restantes.





Metalclad reconnue victime d'expropriation

Quand le libre-échange gruge le pouvoir des citoyens

Jean-Pierre Larche

« Les gouvernements ont pleine souveraineté sur leur territoire, mais ils doivent l'exercer avec justice envers les investisseurs. »

- un avocat de Metalclad

La Cour suprême de Colombie-Britannique a rendu son jugement dans l'affaire Metalclad, une entreprise de traitement de déchets toxiques (voir Nouvelles CSN nº 488). Elle confirme le droit de la multinationale à une compensation de l'ordre de 25 millions de dollars canadiens pour expropriation en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, celui sur l'investissement. La cause Metalclad montre bien à quel point l'expression « charte des droits et libertés des multinationales » n'a rien à voir avec de l'enflure verbale.

Dans cette décision, qui peut être portée en appel jusqu'à la Cour suprême du Canada, ce n'est pas la compensation en tant que telle qui inquiète; comme le martèlent les promoteurs de ce type d'accord, seulement 13 causes semblables ont été soumises au tribunal de l'ALENA depuis son entrée en vigueur. C'est la souveraineté des États qui est remise en cause. Chaque loi votée dans les parlements, même locaux, est susceptible d'être contestée par une entreprise qui s'en estime lésée.

Dans le cas de Metalclad, c'est une petite municipalité de 800 habitants, Guadalcazar, qui a fait fi des autorisations délivrées par l'État mexicain en refusant d'émettre un permis de construction à Metalclad. La population locale voyait venir Metalclad avec beaucoup d'appréhension et pour cause. COTERIN, la société d'État vendue à Metalclad en 1993 et ges-

tionnaire du site, s'était vue forcée par les autorités de fermer ses installations, en 1991, après y avoir jeté près de 20 000 tonnes de déchets toxiques sans aucun traitement.

L'esprit de l'ALENA nie aux communautés locales le pouvoir d'adopter les voies de développement qu'elles privilégient. Cela est d'autant plus inquiétant que les parlementaires des différents niveaux de gouvernement ne sont nullement associés aux négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Or, la fuite récente du texte du chapitre sur l'investissement actuellement en négociation révèle que la protection de l'investissement dans la ZLEA irait encore plus loin, assimilant par exemple des pertes encourues à cause de « troubles civils » à une expropriation méritant compensation. D'aucuns y verront une menace au droit de grève et de manifestation.

Metalclad se savait indésirable

Bien qu'elle obtienne aujourd'hui dédommagement pour expropriation (la municipalité lui ayant toujours refusé un permis et l'État de San-Luis Potosi ayant déclaré ultimement le site réserve écologique), il appert que Metalclad a toujours été au fait de l'opposition locale à son projet, même au moment où elle finalisait la transaction visant l'acquisition de COTERIN. De plus, la municipalité assure avoir offert à Metalclad une vingtaine d'autres sites considérés moins dangereux. Enfin, le juge Tysoe, qui examinait l'appel du Mexique de la décision du Tribunal de l'ALENA, estime que les différents paliers de gouvernement ont agi de façon transparente envers Metalclad, ce qui contredit le jugement du tribunal d'arbitrage de l'accord Canada-États-Unis-Mexique.

photo: Alain Chagnon

l'opposé, « au Sommet des peuples, les femmes étaient très présentes, il y avait vraiment égalité, dit-elle. Beaucoup de jeunes aussi ». Des gens pour qui les droits humains ne peuvent exister que

s'ils priment sur tout le reste.

Madeleine Parent a décrit le déroulement du forum Femmes et mondialisation, où plusieurs femmes sont venues témoigner du traitement que leur réserve le néolibéralisme dans leur coin d'Amérique. C'est un fait que les femmes paient le prix fort pour la globalisation.

Par exemple, dans les maquiladoras mexicains, zones franches de taxes et de réglementations, ce sont les femmes qui constituent le gros de la main-d'œuvre bon marché. La globalisation, pour les fem-

Avec le forum Femmes et mondialisation s'ouvrait le deuxième Sommet des peuples des Amériques. Plus de 250 femmes ont participé au forum qui leur était dédié avant de porter leurs revendications sur le plancher de tous les autres forums lors des deux journées suivantes. Elles se sont prononcées contre la Zone de libreéchange des Amériques et ont réclamé un dialogue avec les chefs d'État des Amériques qui négocient l'accord.

Le Sommet des peuples vu par Madeleine Parent

Solidarité et égalité

Jean-Pierre Larche

C'est une analyse pleine de sagesse sur le rôle joué par les femmes dans la mondialisation des solidarités, et spécialement dans les activités alternatives au Sommet des Amériques, que livre Madeleine Parent. La doyenne militante ne manque pas de noter qu'il n'y avait qu'une chef d'État au Sommet des Amériques, la présidente du Panama, Mireya Moscoso.

mes, c'est également la marchandisation de leurs corps ou le viol banalisé, voire militarisé, en Colombie par exemple.

C'est aussi l'histoire de Melca Salvador, Philippine débarquée au Canada avec la promesse de lui octroyer sa citoyenneté à condition qu'elle y travaille pendant les deux premières années comme gouvernante dans une riche famille. Ouelques mois après son arrivée, elle découvre qu'elle est enceinte : son employeur la vire. Immigration Canada voudrait la retourner, elle et son enfant asthmatique, mais une campagne pancanadienne a été lancée pour qu'elle de-

Les femmes ont eu beaucoup d'influence sur le déroulement du Sommet parallèle. « On a vu vraiment, au Sommet des peuples, les résultats des travaux de la FFQ et de la Marche mondiale des femmes », constate Madeleine Parent, relatant quelques faits marquants de la marche du millénaire.

Quand les femmes prennent leur place

La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, se réjouit également de la place prise par les femmes dans la préparation et le déroulement du Sommet des peuples et de la tenue d'un forum dédié aux problèmes vécus par les femmes des Amériques. « La mondialisation doit être porteuse de progrès pour les femmes. La précarité, c'est surtout le lot des femmes. Elles sont moins bien rémunérées, ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux et n'ont pas un accès à l'emploi égal à celui des hommes. C'est donc certain que lorsque les règles du travail sont remises en question, c'est très préoccupant pour elles. La remise en question des services publics les touche beaucoup également du fait de la division historique des rôles. Le seul fait de ne pas accepter de regarder les effets pervers d'une ZLEA sur les femmes, ça a un nom. Ce nom, c'est sexisme. D'aucuns ont vu dans le choix de ce mot une connotation trop radicale. Peut-être aurait-on pu trouver mieux, mais ce terme-là réfère à la réalité. »



Chapeau, les filles!

Robert Boucher

« Je suis très flattée et très contente de la bourse! Ca va m'aider à acheter des outils!», s'exclame Ddamali Mirembe Kalibbala, qui vient de terminer son cours en mécanique automobile. Elle exprimait ainsi sa joie de recevoir la bourse offerte par la CSN à une femme des communautés culturelles à l'occasion du concours Chapeau, les filles !, qu'organise depuis cinq ans le ministère de l'Éducation avec l'aide de nombreux partenaires, dont les centrales syndicales. Ce concours veut souligner le courage et la détermination des femmes qui décident de

faire carrière dans des métiers non traditionnels.

Fille d'une mère ougandaise et d'un père belge, Ddamali est fière de ses origines. « Dans ma famille, on a toujours vu le côté positif à être de couleur. C'est un avantage d'être une femme colorée! Et je dis à toutes les femmes des diverses communautés culturelles qu'il faut foncer et prendre notre place. » Elle nous raconte comment lui est venue l'idée d'étudier dans ce domaine. « À la suite de plusieurs problèmes avec ma vieille voiture, une Ford Fairlane 1966, j'ai découvert que j'avais des habiletés à tra-



Ddamali recevant son prix des mains de Claudette Carbonneau, viceprésidente de la CSN.

vailler manuellement sur une voiture. » Elle commence sous peu un stage à la Ville de Laval.

La cérémonie, qui a souligné la détermination d'une trentaine de femmes à concrétiser leur rêve, s'est déroulée le lundi 7 mai, au Collège Maisonneuve. Des remises de prix, auxquelles les conseils centraux étaient invités à participer, avaient eu lieu dans toutes les régions du Québec.

Auxiliaires familiaux du CLSC Côte-des-Neiges

« Notre travail n'est pas de la marchandise! »

Jea<u>n-Pierre Larc</u>he

epuis le mois de janvier, les auxiliaires familiaux n'ont plus de période de temps fixe (trois heures par semaine) pour leur travail de bureau et pour discuter de l'état de santé de leurs clients avec leurs collègues. Une décision arbitraire de la direction. Eux qui visitent certains patients jusqu'à trois fois par jour ne peuvent plus prendre pleinement part aux fameuses équipes pluridisciplinaires.

La goutte de trop, vous dites ? Ces deux dernières années, on leur a retiré une salle de travail qui leur était réservée. On a décidé qu'ils n'écriraient plus directement dans les dossiers, mais qu'un archiviste déciderait plutôt de la pertinence d'ajouter ou non une note au dossier. Enfin, on les a équipés de téléavertisseurs dont on voudrait qu'ils aient l'entière responsabilité, La soixantaine d'auxiliaires familiaux du CLSC Côte-des-Neiges, le plus gros CLSC au Québec, lancent un cri d'alarme. Ils aiment leur métier, celui d'apporter du soutien à domicile à des personnes des plus nécessiteuses, mais exigent la reconnaissance qui va avec.

alors qu'ils ne peuvent même pas joindre directement une infirmière en cas d'urgence. Le temps alloué à l'administration de médicaments vient de chuter de 15 à 10 minutes. « Pourtant, dit Christine, mon rôle, c'est aussi de réconforter, d'apporter un peu d'humanité. Pas juste de donner des pilules. »

Cindy Thomas, du comité syndical des auxiliaires familia-



Le lundi 14 mai, pendant la pause de l'après-midi, les auxiliaires familiaux sont sortis manifester à l'entrée du CLSC.

photos: Alain Chagnon



les, déplore qu'on en soit rendu à un point tel qu'elle ignore parfois qui sont les autres intervenants du CLSC impliqués auprès de ses patients.

Assemblée de fondation du UCCO-SACC-CSN

Probation terminée pour les agentes et agents correctionnels

Henri Goulet

photos: Alain Chagnon

Question: « Who let the guards go? » Réponse, en anglais, pour la rime bien sûr: « UCCO! UCCO! UCCO! » Surprenante, avec sursaut assuré chaque fois, cette question lancée périodiquement à la manière d'un cri de ralliement a provoqué le rire et la détente durant les exténuantes délibérations conduisant à l'adoption des statuts et règlements du tout nouveau syndicat des 5500 agentes et agents correctionnels du Canada, le UCCO-SACC-CSN. Le travail était astreignant, les visages étaient crispés, mais, par intervalles, ce défoulement collectif laissait voir des cœurs contents. Chose certaine, il y avait une sorte de page d'histoire qui était en train de s'écrire, à la fois pour la CSN, qui est maintenant implantée a mare usque ad mare, et pour l'avenir des relations de travail dans la fonction publique fédérale.

« Depuis deux mois, tout se passe comme si les agents correctionnels avaient repris confiance en leur capacité d'intervention tout simplement parce qu'ils se sentent appuyés par leur syndi-



cat », a confié le président de la CSN, Marc Laviolette, lors du discours d'ouverture de l'assemblée de fondation. En effet, depuis leur arrivée à la CSN, les interventions ont défilé au pas de course : transfert d'un détenu reconnu comme dangereux pour les agents correctionnels de Kingston,

droit de refus justifié à Stony Mountain, au Manitoba, annulation des mesures disciplinaires prises contre une vingtaine de militants CSN à Edmonton Max, annulation d'une directive d'un gérant d'unité trop zélé à Mission, en Colombie-Britannique, et lutte pour faire reconnaître et appliquer le droit au retrait préventif d'une employée enceinte à l'Institut Leclerc, à Laval. Rien de vraiment révolutionnaire, mais confirmation que l'appui de la CSN est en train de transformer un milieu de travail qui a trop longtemps condamné les agents correctionnels au silence et à la déprime.

Glanés sur le plancher du congrès tout juste avant le dévoilement des résultats des élections vendredi, les témoignages des délégué-es expriment bien l'espoir immense suscité par cette assemblée de fondation qui venait matérialiser plus de deux ans d'efforts.



Toute la semaine durant, du 7 au 11 mai, c'est plus d'une centaine de délégué-es provenant des 51 établissements pénitentiaires fédéraux qui se sont cloîtrés dans un hôtel de Montréal pour participer à leur toute première assemblée depuis leur adhésion officielle à la CSN, le 13 mars. Ils ont notamment choisi Kingston comme emplacement du siège social de leur nouveau syndicat.



Annie Poirier, Leclerc au Québec et Nancy Vadnais, Joliette au Québec

Annie Poirier: C'est la première fois que je m'implique syndicalement et j'ai appris plein de belles choses. Les gens du comité d'organisation, malgré toutes leurs préoccupations, ont, toute la semaine, été à l'écoute de nos besoins, de nos questions, de nos inquiétudes et des dossiers importants que nous avons à régler dans nos sections locales. J'ai trouvé ça formidable.

Nancy Vadnais: La rencontre a été très exigeante intellectuellement. Elle a demandé beaucoup de concentration, mais ce fut très constructif. Il faut refaire notre crédibilité, mettre nos problèmes sur la place publique et améliorer l'image que nous véhiculons pour, enfin, être reconnus à notre juste valeur. Je souhaite surtout qu'on puisse rapidement faire reconnaître le droit au retrait préventif pour les femmes enceintes.



Paul Harrigan, Renous au Nouveau-Brunswick

L'assemblée était organisée de façon professionnelle. Elle représente l'aboutissement de trois ans de travail et fut une véritable bougie d'allumage. J'ai hâte de retourner dans ma région, organiser les élections dans les sections locales, implanter la structure régionale et amorcer la prochaine négociation.



Paul Michaud, Stony Mountain au Manitoba

La démocratie a été omniprésente durant toute l'assemblée. L'employeur est déjà en état de choc. Les dossiers réglés depuis quelques semaines ont donné le ton. Ces victoires sont partout connues parce que l'information circule. Dans les Prairies, nous avons trop souffert de notre isolement. C'est une grande région, couvrant trois provinces, et c'est aussi la région où les relations de travail sont probablement le plus détériorées.



Prakash Chandra, Mission en Colombie-Britannique

ai trouvé ici une grande ouverture, un profond respect des personnes et une entière liberté d'expression. Ça fait deux ans que je travaille à ce projet et j'y crois profondément. Notre ancienne organisation ne s'occupait tout simplement pas de nos problèmes de santé et de sécurité au travail. L'employeur nous imposait des tâches dangereuses et nous n'avions pas la possibilité de réagir. Tout est changé maintenant.



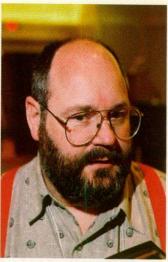
Trevor Lee, Kingston Pen en Ontario

L'assemblée fut longue et a exigé beaucoup de travail, mais c'est un bon début. J'ai compris que tous les délégués présents ici sont convaincus des mêmes idées que moi. Il nous faut maintenant les transmettre à tous nos membres. Chez nous à K.P., nous avons un gros travail à faire avec les suspensions. L'employeur possède des droits qui doivent être révisés. Nous avons maintenant l'outil pour le faire.



Marty Hurly, Mountain en Colombie-Britannique

'équipe de la CSN a fait un travail extraordinaire en nous donnant la chance de nous rassembler. Cette assemblée est un moment historique, une première dans l'histoire des agents correctionnels. On va pouvoir faire respecter notre convention collective. Une convention, c'est un contrat signé entre deux parties. Les deux s'engagent à la respecter. Jusqu'à présent, ce respect n'existe pas de la part de l'employeur. Notre affiliation à la CSN va nous donner l'occasion de le forcer à respecter sa partie du contrat.



Michael Noga, Drumheller en Alberta

ment changer la situation pour les agents correctionnels, mais aussi pour tous les employés de la fonction publique fédérale. Il va imprimer une nouvelle approche en matière de relations de travail avec le Conseil du Trésor et le gouvernement fédéral, provoquant plus d'ouverture et de transparence. C'est le jour et la nuit avec ce que nous avons connu dans le passé. Je le dis, il s'agit d'un changement révolutionnaire.



Le nouveau président du comité exécutif national, Sylvain Martel (rangée avant, troisième à droite), et le vice-président Marc Langlois (à sa gauche), entourés des représentants élus des cinq régions.

Congrès du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Un menu copieux et varié

Benoit Aubry

Les quelque 275 participants au congrès du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenu à Roberval du 8 au 11 mai, avaient du pain sur la planche. Ils ont abordé des dossiers aussi vastes que variés : syndicalisation, condition féminine, santé-sécurité, jeunes, Fondaction, fiscalité et plusieurs autres. Le congrès avait pour thème Partageons hier, préparons demain.

ans son allocution, le président sortant, Yves Bolduc, a notamment déploré les conséquences des rationalisations enclenchées par les entreprises « de plus en plus avides de profits mirobolants ». Il faisait entre autres allusion à Abitibi-Consolidated « qui, avant même l'acquisition de Donohue, s'est lancée dans une restructuration, une course à la productivité se traduisant par bon nombre de mises à pied à La Baie et par l'augmentation de la tâche de ceux qui demeurent à l'emploi ».

Citant le livre Radiographie d'une morte fine, présenté aux congressistes, il a d'autre part dénoncé le mode de redistribution de la richesse collective « qui cristallise l'inégalité des chances entre les citoyens », selon la région du Québec où ils habitent.

De son côté, le président de la CSN, Marc Laviolette, a blâmé les gouvernements pour leur mollesse dans plusieurs dossiers : fermeture presque complète de l'usine Agropur de Chambord, centaines de mises à pied dans les caisses populaires de la région, 60 pertes d'emploi à l'usine Johnson & Johnson de Desbiens, situation précaire dans le secteur des pâtes et papier, et d'autres.



Le congrès a élu le nouveau comité exécutif : Jeannine Girard à la présidence (notre photo), Liliane Dufour à la vice-présidence, Roger Vachon au poste de secrétaire et Guy Gingras à celui de trésorier. Marie Christine Tremblay a été élue représentante du Saguenay et Pierre Bhérer, Jacinthe Dionne et Yves Tremblay ont été élus représentants du Lac-Saint-Jean.



Voici le nouveau comité exécutif. Première rangée : Alain Therrien, secrétaire général, Réjeanne Gravel, trésorière, Gilles Belzile, président et Valois Pelletier, premier vice-président. Deuxième rangée : Marian Lechasseur, Dany Vigneault et Jan Levesque, vice-présidents.

Congrès du Conseil central du Nord-Est La syndicalisation pour faire face à la mondialisation

Benoit Aubry

Réunis en congrès à Baie-Comeau du 9 au 11 mai, les délégués du Conseil central du Nord-Est ont résolu de mettre l'accent sur la syndicalisation comme moyen de s'organiser pour faire face à la mondialisation.

Ils ont également adopté les recommandations suivantes: que les syndicats affiliés alimentent le comité exécutif sur les effets de la mondialisation dans leurs milieux de travail et que celui-ci organise des capsules d'information régionale pour démystifier la mondialisation et les impacts dans leur milieu de travail; que le comité exécutif tente de tisser des liens ponctuels avec les organisations ou groupes régionaux sensibilisés à la mondialisation et qui ont intérêt à développer l'économie régionale.

Sur le thème *Tournés vers le monde, rassemblons nos res-sources*, les quelque 85 personnes présentes au congrès étaient déjà sensibilisées à cer-

tains aspects néfastes de la mondialisation. Comme l'a souligné dans son allocution le président sortant Valois Pelletier, la région a été atteinte « par le souffle destructeur de la mondialisation. Les acquisitions et ventes d'entreprises ont eu des répercussions sur l'emploi à cause de soi-disant restructurations d'entreprises au nom de la compétitivité sur le marché mondial ».

Le président de la CSN, Marc Laviolette, a également noté que les coupures de postes survenues à la Québec Cartier Mining et à la Reynolds, notamment, conjuguées aux effets de la mondialisation, ont fait mal au Nord-Est québécois.





Norbord à Senneterre

Un juste retour d'ascenseur

Michel Crête

Mécontents de leur employeur qui faisait la sourde oreille à leurs revendications salariales, les 143 travailleurs de la scierie Norbord, à Senneterre, ont exercé des moyens de pression, les premiers en 30 ans. L'action a été convaincante. « Un règlement innovateur est intervenu chez Norbord. Il trace la voie à plusieurs autres dans l'industrie du sciage », estime Sylvain Parent, président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt.

près plus de quatre mois de pourparlers sur « la base d'intérêts partagés », le comité syndical de négociation dépose, le 24 avril au matin.

une offre finale aux représentants de Norbord, propriété de Normick-Perron. Surprise: ces derniers refusent de discuter sérieusement. À la sortie de la séance infructueuse, le comité syndical et des travailleurs en disponibilité forment un cortège d'automobiles et raccompagnent les porte-parole patronaux à leur bureau chef. Aussitôt, nos camarades entreprennent un siège : café, beignes, sandwiches, pancartes, tente, etc. Les médias couvrent l'événement. Sur l'heure du dîner, des travailleurs rejoignent leurs camarades. Quelques heures plus tard, l'employeur invite le syndicat à reprendre les discussions. Une entente de principe intervient sur le coup de 20 heures 30. Et le 29 avril, c'est à 91,25 pour cent que les syndiqués acceptent leur nouveau contrat de travail.



Un plancher d'emplois

Du jamais ou du rarement vu dans les scieries : la nouvelle convention collective des travailleurs de Norbord comprend un « plancher d'emplois » garantissant leur travail aux 143 syndiqués. Seuls des départs à la retraite peuvent entraîner la diminution de ce « plancher ». Et en cas de recours à la soustraitance, l'employeur doit rembourser deux pour cent du salaire en cotisations syndicales.

La négociation permet aussi aux employés de bonifier leurs régimes d'assurance collective et de retraite. Sur le plan de l'assurance collective, la contribution de l'employeur passe de 75 à 80 pour cent. Quant à ses cotisations au régime de retraite, elles grimperont de 2 à 2,5, puis à 3 pour cent du salaire brut au cours des deux prochaines années. L'accès à la préretraite est également facilité.

D'une durée de cinq ans, venant à échéance le 4 mars 2005, le nouveau contrat de travail est assorti d'augmentations de salaire totalisant 11,5 pour cent.

Il prévoit aussi l'amélioration des clauses d'allocation du temps supplémentaire, de formation professionnelle, des mouvements de main-d'œuvre, etc.

Assignations temporaires

Autre innovation dans le secteur des scieries : sur avis du médecin, l'employeur et le syndicat déterminent ensemble à quel poste s'effectuera une assignation temporaire à la suite d'un accident de travail.

Selon le syndicat, Normick-Perron a enregistré des bénéfices moyens évalués entre 8,5 et 10 millions de dollars par année depuis 1996, à l'exception de l'année 2000. À cause de la chute des prix du bois d'œuvre, la compagnie a réalisé un million de dollars en profits cette année-là. Le contrat qui vient d'être conclu chez Norbord est un juste retour de l'ascenseur.

Harcèlement moral

Démêler le vrai du faux

Pour éviter certains dérapages et l'utilisation abusive du concept de harcèlement moral, Marie-France



Photo : Alain Chagnon V. M.F. Hirigoyen, à l'occasion d'une conférence organisée par les Services à la collectivité de l'UQAM, le 3 mai.

Hirigoyen vient de publier un deuxième volume sur le sujet. Son premier livre, publié en 1998, a été vendu, en France seulement, à plus de 390 000 exemplaires et traduit en vingt-quatre langues.

Prenant appui sur une enquête menée auprès des centaines de personnes qui lui ont adressé des témoignages écrits, l'auteure affine ici son analyse et précise la no-

tion de harcèlement moral. Quels contextes de travail favorisent les procédés pervers ? Ce livre, nourri de nombreux cas concrets, répond avec précision à ces questions, sans esquiver la complexité des situations. Selon son analyse, même si elle n'est pas suffisante pour expliquer le phénomène, l'organisation du travail en est une donnée nécessaire. L'auteure consacre la dernière partie du livre à la prévention sur les lieux de travail. Un livre indispensable pour tous ceux et celles qui s'intéressent au phénomène ou qui le subissent.

RR

Marie-France Hirigoyen. Malaise dans le travail, Harcèlement moral : démêler le vrai du faux, Paris, éd. La Découverte et Syros, 2001.



Qui est l'heureux gagnant?

Voici la réponse aux mots croisés de La force des mots nº 7:

Horizontal

Vertical

- 1. Grammaire.
- 1. Glace. Ni.
- 2. Lanière.
- 2. Rame. Ronde.
- 3. Amen. Ace.
- 3. Anecdote.
- 4. Cécité. Ers.
- 4. Mini. Saper.
- 5. Fric.
- 5. Me. Trait.
- 6. Rosat. AER.
- 7. Notaire. Ri.
- 6. Arme. Tribu.
- 7. le. Eéut.
- 8. Ineptie. Sm.
- 9. But.
- 8. Aéra. Ta.
- 10. Ferroutage.
- 9. Encriers. 10. Escrimée.

C'est Jean Cormier, magasinier à l'École Édouard-Montpetit, à Montréal, qui a remporté le prix. Félicitations!

Financement

ICEA

L'Institut canadien d'éducation des adultes qui fait la promotion du droits des adultes à l'éducation tout au long de la vie, est maintenant en campagne de financement.

Cette année l'ICEA a concentré ses énergies, entre autres, à faire connaître aux citoyens



les principaux enjeux de la politique d'éducation et de formation continue. Elle a contribué à maintenir le débat sur la place publique par la publication d'articles de fonds sur l'alphabétisation, la formation de base, la reconnaissance des acquis et des compétences et la formation professionnelle.

Partenaire très précieux de la CSN dans le domaine de l'éducation des adultes, l'institut a fixé son objectif de financement de cette année à 35 000 dollars. Les syndicats et tous ceux pour qui le droit d'apprendre à tout à âge est important peuvent faire parvenir leurs dons au 5225 rue Berri, bureau 300, Montréal, ou pour en savoir davantage sur le travail de l'ICEA, au numéro de téléphone suivant : (514) 948-2044

R.D.

Pour changer les choses : la CSN

Un thème pour la campagne

Ça y est, dans le secteur public, la prochaine campagne de changement d'allégeance syndicale se déroulera du 3 octobre au 2 novembre 2001.

Pour cette campagne, la CSN a choisi comme thème: « Pour changer les choses : la CSN ».

La CSN est majoritaire dans le secteur public avec ses 139 000 membres répartis dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux. Cette période est un moment privilégié

pour démontrer que la CSN est là pour changer les choses. Elle le fait par sa démocratie syndicale, par ses outils de solidarité, par les luttes qu'elle mène, par son pouvoir de négociation, etc. À plusieurs reprises, la CSN et ses fédérations du secteur public ont su prouver qu'elles étaient des acteurs incontournables dans le secteur public. D'ailleurs, le membership de la CSN dans le secteur public a crû au cours des dernières an-

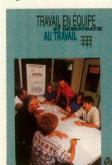
J.R.



Toujours en demande!

Après six ans, il demeure encore d'actualité et plusieurs syndicats, organismes et même des employeurs le demandent. Travail en équipe et démocratie au travail contient les résultats d'une recherche menée en collaboration avec des syndicats de divers secteurs ayant participé à une réorganisation du travail.

Tout y est examiné: la définition et le partage des rôles, l'équité, la formation, les étapes de la mise en place de



l'équipe, les difficultés extérieures et intérieures, le leadership, le rôle du syndicat. On assiste à des expériences réussies comme à d'autres plus laborieuses, qui sont le propre des nouvelles formes d'organisation du travail dans leur période d'implantation et d'ajustement.

Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5 documentation@csn.gc.ca (514) 598-2151

> Coût: 7,00 \$ Frais d'expédition: 3,50 \$

Des Bruny Surin et des Wajdi Mouawad méconnus

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, la CSN a invité les

syndicats et les membres à participer au projet Les bâtisseurs du Québec, un rendez-vous avec l'histoire. Le président de la CSN, Marc

Laviolette, et un des responsables du comité confédéral des relations interculturelles et raciales de la CSN, Abraham Lara, ont présenté au conseil confédéral, en réunion à Québec, l'affiche et le dépliant promotionnels de cette campagne. Si vous connaissez une personne issue des communautés culturelles, née à l'étranger, qui

a contribué à la société dans les domaines coopératif, culturel, éducatif, humanitaire, syndical ou autres, eh bien, révé-



lez la à l'ensemble du Québec. Les résultats publics de ce projet seront dévoilés par la CSN en mars 2002.

Inscription: http://www.csn.qc.ca/PDF/InscriptionBatisseurs.pdf

comite.relations interculturelles@csn.qc.ca ou téléphone : (514) 598-2405.

M.C.

La CSN s'associe au camp vol d'été de Leucan pour un cinquième été. En achetant un chandail au coût de 10 dollars, vous aidez un enfant à vivre un été qu'il ne sera pas prêt d'oublier.



CSN - Camp Vol d'été l'an 2001
Nom du syndicat :
Numéro du syndicat :
Nom de la personne :
Adresse :
Tél. travail : résidence :
\square 5 chandails : 58 \$ \square 20 chandails : 213 \$
☐ 10 chandails : 110 \$ ☐ 25 chandails : 265 \$
☐ 15 chandails : 162 \$
Nombre de chandails
Les chandails sont vendus par paquet de cinq et
sont de taille unique, soit le format extra-large.
Les frais postaux sont inclus dans les prix men-
tionnés.
Le chèque doit être libellé au nom de LEUCAN-
CSN et envoyé à :
Service de la distribution de la CSN
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5



Les profs de cégeps à la défense du réseau

Une centaine de profs du réseau collégial, membres de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), de la Fédération autonome du collégial (FAC) et de la Fédération des enseignantes et des enseignants du collégial (FEC-CSQ) ont manifesté le 4 mai dernier pour demander l'abolition des dispositions permettant aux cégeps de décerner localement leurs propres diplômes d'études collégiales (DEC). Les trois

exigent que le DEC demeure un diplôme natio-

nal et, par conséquent, que seul le ministère de l'Éducation puisse le décerner. Elles sont persuadées que l'habilitation des collèges à décerner des di-

plômes locaux mènera à moyen terme au démantèlement du réseau collégial et que cela favorisera la concurrence entre les établissements, créant ainsi des iniquités dans les conditions de

travail et entre les collèges mêmes. Par ailleurs, considérant les discussions entourant l'inclusion du secteur de l'éducation dans les négocia-

tions commerciales (OMC, ZLÉA...), l'habilitation pourrait s'avérer la porte d'entrée à la privatisation des cégeps.

F.D.

Le projet de loi 31 de Jean Rochon

fédérations syndicales

Le Code du travail du 21° siècle reste à venir

En omettant d'introduire dans son projet de loi les notions de travail autonome et dépendant, de même que d'employeur unique, le ministre Jean Rochon n'a procédé qu'à un ajustement administratif

« Entre 1976 et 1995, note le président de la CSN, 34 pour cent de tous les emplois créés étaient de nature atypique. Une vraie modernisation du Code du travail en aurait tenu compte et défini ce qu'est un travail autonome ou dépendant et un employeur unique. »

L'absence d'une définition d'employeur unique constitue une arme juridique entre les mains des entreprises, « Ainsi, poursuit Marc Laviolette. un hôtel peut fractionner ses services aux chambres, sa restauration, sa réception, et ainsi de suite, annihilant de la sorte tout rapport de forces d'une main-d'œuvre difficile à syndiquer dans un contexte peu propice à la négociation collective. »

Toutefois, la CSN se

réjouit de la création d'une Commission des relations du travail même si cette mesure n'est qu'une mise à niveau avec le reste du Canada. La CSN reconnaît cependant que l'établissement de cet organisme réduira les délais d'accréditation et permettra une déjudiciarisation des relations de travail.

Dans le milieu syndical, seule la FTQ appuie le projet de loi 31, la CSQ et la CSD ayant suivi la voie tracée par la CSN.

Y.S.





1. Parmi ces noms, lesquels sont toujours au pluriel?

Environs, confins, pénates, annales, bris, , tréfonds, archives, fastes, armoiries, brisées, funérailles, pierreries.

Réponse. Tous sauf bris et tréfonds. Notons que « marcher sur les brisées de quelqu'un signifie marcher sur les platebandes d'une personne ».

2. Trouver les fautes, s'il y a lieu.

Cette tablette est placée à mi-hauteur. Des visites semi-officielles.

Ils achètent des haricots semi-secs.

Elle se promène nu-pieds. Le soleil printanier caresse ses jambes nues.

Toutes les demi-heures depuis deux heures et de-

Sa robe lui laissait une épaule à nu. Cet artiste peint de beaux nus.

La porte à demi fermée. L'horloge sonne les de-

Nous avons bu deux demis.

Réponse. Mi et semi sont toujours invariables : mihauteur, semi-officielles et semi-secs. Les adjectifs nu et demi placés devant le nom sont invariables et s'y joignent par un trait d'union : nu-pieds et demiheures. Placés après le nom, ils s'accordent avec celui-ci : nu, en genre et en nombre et demi, en genre seulement : jambes nues, deux heures et demie. À nu est adverbe, donc invariable : épaule à nu.. À demi, adverbe devant un adjectif, refuse le trait d'union. Mais demi et nu peuvent aussi être employés comme noms : les demies, deux demis et de beaux nus.

3. Quand utiliser le L euphonique?

Ça l'a été difficile.

Ça l'a des conséquences importantes.

J'aimerais que l'on comprenne.

Il faudrait que l'on me dise ce qui se passe.

Réponse. Même s'il arrive qu'on ajoute des lettres euphoniques en français pour éviter des sonorités trop dures ou des hiatus, comme dans viendra-t-il, l'usage veut qu'on ne mette pas de L euphonique entre les mots ça et a. Il suffit de dire ça a, en répétant clairement le a : on dira donc ça a été difficile et ça a des conséquences, comme on dit il viendra à deux heures. Alors, s'il vous plaît, faites un effort pour ne plus faire mal à mon oreille avec vos ça l'a! On peut utiliser le L euphonique après que, où et si, lorsque le mot qui suit est le pronom indéfini on, mais ce n'est pas obligatoire. On peut dire qu'on, si on, où on. Quant à que l'on, à moins que le verbe qui suit ne commence par con ou com, il est préférable de ne pas employer le L euphonique. On dira, j'aimerais que l'on comprenne, mais qu'on me dise.

Robert Boucher

Saint-Hyacinthe

Fin du mutisme chez IGA Picard

Après un silence long d'un an, les représentants patronaux du marché d'alimentation IGA Picard de Saint-Hyacinthe ont finalement recommencé à parler à leurs vis-à-vis du syndicat CSN. Le syndicat regroupant 49 employé-es en lock-out depuis près de deux ans et le propriétaire du IGA maskoutain, M. Raphaël Picard, ne s'étaient pas adressés la parole depuis juin dernier. Une première rencontre a donc eu lieu le 7 mai et deux autres sont prévues, les 8 et 14 juin.

M. Picard a eu recours au lock-out dans le dessein d'obliger les syndiqués à accepter une convention collective qui mettrait en péril leur emploi et réduirait substantiellement leur nombre d'heures de travail par semaine. Selon son projet de convention collective, trois membres de sa famille, ainsi que du personnel cadre auraient priorité d'embauche sur les syndiqués. Le contrat de travail est échu depuis octobre 1998.

M.C.

Reconnaissance des professionnels des médecines alternatives

Une nouvelle étape franchie

Avec l'appui de la Fédération des professionnèles, le Syndicat professionnel des homéopathes du Québec, le Registre des ostéopathes du Québec et l'Asso-

ciation des diplômés en naturopathie du Québec ont conclu une entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour une recherche qui permettra d'arriver à une reconnaissance des approches alternatives et complémentaires de santé

Les conclusions de cette recherche tomberont à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Elles devraient permettre de bonifier et d'uniformiser les normes à l'égard de la formation aux médecines alternatives, actuellement dispensée par des institutions privées et peut-être même d'élaborer des programmes universitaires de formation.

Les trois syndicats de profes-

Debout, de gauche à droite : Jean-Jacques Bernier, chercheur, Catherine Dupuis, présidente du SPHQ, Alain Bouchard, président du ROQ, Adriana Volpato, conseillère affectée au dossier, Nicole Renaud, présidente de l'ADNQ, Ghylaine Doré, chercheure, et Claudine Larocque, vice-présidente de la FP-CSN. Assis:

André Fortin, professeur à l'UQTR, responsable de la recherche, et Michel Tremblay, président de la FP-CSN.

sionnels financeront cette étude à même une cotisation spéciale. L'UQTR fait déjà montre d'une ouverture toute particulière envers les médecines alternatives. L'université offre en effet des formations pour les chiropraticiens et les sages-femmes et envisage de le faire pour les acupuncteurs.

Guide sur la sexualisation des postes

Une belle idée

Belle initiative du comité de la condition féminine de la Fédération de la



santé et des services sociaux que celle de publier un guide sur la sexualisation des postes. On y trouve divers exemples puisés dans le

secteur allant de l'exigence de la force physique pour raison de sécurité à celle d'un sexe privilégié pour les soins intimes, en passant par les modèles thérapeutiques. Chaque fois, des suggestions sont faites pour trouver une solution non discriminatoire. De nombreux cas de jurisprudence et des articles de la charte des droits viennent en appui. Une brochure qui fera certainement des petits.

Pour remettre le naval à flot

Les présidents de la CSN et des TCA, Marc Laviolette et Buzz Hargrove, ont demandé à rencontrer au plus tôt, le ministre canadien de l'Industrie, Brian Tobin, pour le presser d'adopter une véritable politique de construction navale. En réunion à Montréal, le 10 mai, les représentants syndicaux des

chantiers navals d'Est en Ouest du Canada, dont ceux des Industries Davie à Lévis, ont fait le point sur leur industrie et sur les suites à donner au rapport Vaincre les obstacles vers la prospérité. Présenté à Halifax le 5 avril dernier, ce rapport exhaustif comprend les bases d'une politique qui permettrait de consolider et de développer la construction navale, une in-



dustrie à la dérive dont dépendent 12 000 emplois et des ré-

gions entières. « Le ministre Tobin a ce rapport en main depuis plus d'un mois, mais jusqu'ici il n'a manifesté aucun signe de vie sur les intentions du gouvernement », a déploré Marc Laviolette. La coalition syndicale existe depuis 1998.

M.C.

Au P'tit Bonheur, c'est pas la joie

Les travailleuses et les travailleurs de l'Auberge Le P'tit bonheur, qui ont déposé une demande d'accréditation syndicale le 10 juillet 2000, ont manifesté à Montréal, devant le Centre Immaculée-Conception, dont le conseil d'administration est aussi gestionnaire de l'auberge située dans les Laurentides.

La direction du CIC utilise, depuis le tout début de la démarche de syndicalisation, tous les moyens pour empêcher que ses employés ne se syndiquent. Exemple : l'audition devant le commissaire du travail prévue le 24 janvier dernier a dû être remise, la direction générale se trouvant à cette date... à Cuba.

Les administrateurs pouvaient se prélasser en paix, sachant qu'avec les salaires qu'ils consentent à leurs employés, ces derniers n'avaient aucune chance de les rejoindre sous le soleil. Ainsi un gardien de nuit avec 17 années d'ancienneté reçoit 8,29 \$ l'heure, c'est 7,58 \$ l'heure qu'obtient une femme de chambre en poste depuis 8 ans et 7,63 \$ le salaire horaire que touche un homme d'entretien qui a débuté

Règlement chez ITI Hydraulique

Un relèvement important

Spécialisés dans la fabrication de cylindres pour les ascenseurs, les 45 travailleurs de ITI Hydraulique, à Sainte-Julienne dans Lanaudière, viennent de réussir à relever leurs conditions de travail. Le 27 avril dernier, ils ont voté à 96 pour cent en faveur des termes de leur toute première convention collective. D'ici le 29 avril 2004, ils toucheront des augmentations de salaire moyennes de 2,66 \$ l'heure. Et au 29 avril

en 1999. Au P'tit bonheur, les employés subissent aussi une véritable gestion bordélique : aucun respect de l'ancienneté, favoritisme généralisé et équipement de travail non sécuritaire.

R.D.

2004, leur salaire moyen aura connu une ascension de 12,40 à 15 \$ l'heure. Ces travailleurs, membres d'un syndicat depuis août 2000, protègent leur emploi contre la sous-traitance. Ils améliorent également la santé-sécurité au travail puisque leurs représentants auront les mêmes droits que ceux d'un secteur considéré comme prioritaire

M.C.

Repentir?

Bob Kerrey, qui a déjà siégé au Sénat des États-Unis, déclare qu'il regrette le rôle qu'il a joués dans le massacre de civils non armés au Vietnam. Les faits remontent à 1969 et jettent le discrédit sur les décorations conférées à Kerrey, qui projette d'occuper un jour la Maison Blanche.

Les atrocités commises dans une autre guerre, celle d'Algérie, laissent de glace un général français, Paul Aussaresses, dont les mémoires révèlent comment un commando dont il avait la charge torturait et tuait des civils algériens. La confession de ce militaire revient à louanger l'efficacité de la torture, laquelle fait craquer les suspects : « ensuite on les achevait ». La torture se pratiquait déjà en Algérie, apprend-on, avant l'arrivée de ce commandant français qui met aussi en cause des officiers et politiciens des années cinquante.

Les tortionnaires, en Algérie, ne furent pas tous Français. Les familles de disparus et d'anciens détenus portent plainte



aujourd'hui contre le général Khaled Nezzar, l'un des responsables de la « sale guerre » qui oppose le pouvoir aux islamistes algériens. Ce haut gradé a dû quitter précipitamment Paris où il craignait qu'on ne l'arrête. Nezzar était venu en France faire l'apologie de l'éradication pratiquée par Alger ; pas question selon lui de permettre aux « talibans » de se hisser au pouvoir (1992) par le Front islamique du Salut qui aurait pu occuper 70 % des sièges à l'Assemblée des députés !

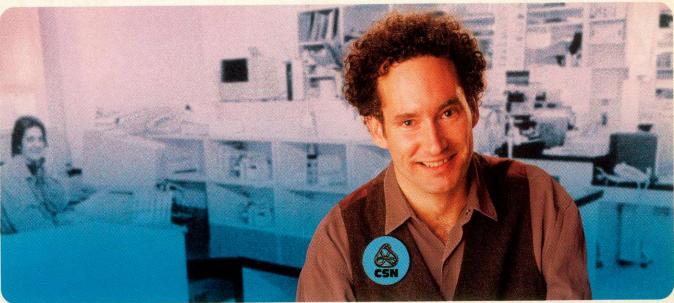
Malaimés

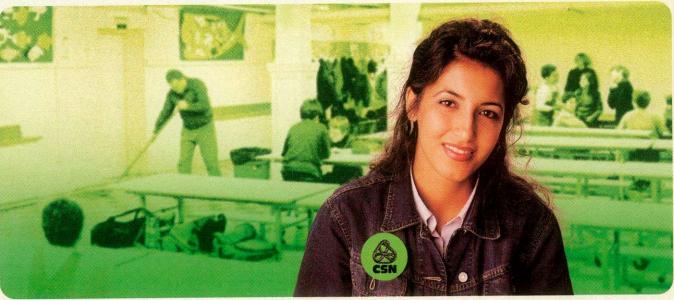
Fin novembre, en Finlande, à Tampere, se tiendra une conférence sur la torture et la violence à l'encontre des enfants. L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), qui a pris l'initiative de la rencontre, a ouvert depuis cinq ans 2300 dossiers sur des enfants torturés, disparus ou liquidés.

En avril, au large du Bénin, voguait un navire contenant une quarantaine d'enfants vendus comme esclaves. Un membre nigérien de l'équipe de soccer de Wolfsburg, subventionnée par Volkswagen, serait l'un des propriétaires du cargo impliqué, l'Etireno. L'Unicef soutient qu'il y a 200 000 enfants esclaves dans l'ouest et le centre de l'Afrique, et peutêtre 17 millions dans le monde. La conférence de Tampere n'a donc pas été convoquée pour un motif futile ; elle entend entre autres intensifier l'action contre toute répression prenant pour cible les enfants, au moment où la Cour suprême de l'Inde juge bon de rappeler à l'ordre les autorités qui favorisent l'identification du sexe du fœtus en vue de s'assurer que les futurs bébés soient préférablement mâles.

Clément Trudel







Pour changer les choses: la CSN'



France Tardif design . Photos: Paul Labelle, Alain Chagnon